

## **Conditions générales de voyage et de contrat**

Chère Cliente, Cher Client,

Votre intérêt pour un voyage proposé par notre société TMR SA ou son agence Octodure Voyages nous honore. Nous vous remercions pour votre confiance et nous vous adressons les conditions générales de voyage et de contrat suivantes. Elles sont applicables pour tout type de voyage commercialisé par notre société ou son agence, ainsi que pour les différents modes de paiement en vigueur (factures, carte de crédit, paiement en ligne...)

### **1. INSCRIPTIONS**

- Nous vous conseillons de vous inscrire le plus rapidement possible, selon le principe : premier arrivé, premier servi.
- Le contrat est conclu avec TMR SA ou Octodure Voyages dès réception de votre inscription par téléphone, lors d'une réservation par écrit, par courriel ou via l'achat en ligne sur nos sites internet.
- Si vous êtes en possession de bons-cadeaux, merci de nous en informer dès votre inscription.
- Une fois votre inscription enregistrée, vous recevrez une confirmation/réservation. Nous vous prions de bien vouloir contrôler si tout est en ordre (date du voyage, nombre de personnes, etc...).
- Sur cette confirmation/réservation, un acompte de 20% du montant total de la facture est exigible ; pour les voyages en avion et la majorité des croisières, le montant de l'acompte s'élève à 50% (acomptes remboursés en cas d'annulation).
- Le solde de la facture est payable 70, 60 ou 20 jours avant le départ, en fonction des voyages.
- Les chèques REKA ne sont plus acceptés.
- L'heure et le lieu de départ, ainsi que le nombre de personnes se trouvent annexés à la facture.
- Pour les séjours en avion réservés à la dernière minute, il n'y a pas de réservation définitive sans paiement préalable.

### **2. TVA**

- 7,7% incluse sur le territoire suisse.

### **3. CHAMBRES**

- Le logement est prévu sur la base de 2 personnes par chambre. Les voyageurs désirant loger en chambre individuelle paient un supplément. Les taxes de séjour sont incluses dans nos prix.

### **4. RÉDUCTIONS**

- Selon les hôtels, des rabais pour enfants sont accordés.

## 5. BAGAGES

- Les étiquettes pour bagages doivent être dûment remplies, avec le nom, le prénom du voyageur ainsi que son adresse.
- Elles doivent être attachées aux bagages.
- TMR SA ou Octodure Voyages ne prennent aucune responsabilité en cas de dommage, de perte ou de vol de bagages.

## 6. ASSURANCE ANNULATION ET ASSISTANCE (voyages TMR SA ou Octodure Voyages\*)

- Cette assurance est obligatoire (sauf si vous êtes en possession du livret ETI ou d'une assurance similaire).
- Les assurances facturées ne peuvent plus être décommandées.
- Pour tous les autres voyages (avion, croisières, etc.), les conditions des prestataires concernés sont valables.

## 7. ANNULATION PAR LE VOYAGEUR

- L'annulation d'un voyage par le client doit nous être communiquée au plus vite.
- Cette annulation entraîne des frais, sauf si elle nous a été signalée 25 jours avant le départ.
- Si une annulation nous parvient moins de 25 jours avant le départ, les frais suivants seront facturés :

**De 25 à 15 jours avant le départ : 30% du montant de la facture + Fr. 60.- de frais de dossier.**

**De 14 à 10 jours avant le départ : 50% du montant de la facture + Fr. 60.- de frais de dossier.**

**De 9 à 2 jours avant le départ : 80% du montant de la facture + Fr. 60.- de frais de dossier.**

**1 jour avant le départ : 100% du montant de la facture + Fr. 60.- de frais de dossier. Non présentation le jour du départ : 100% du montant de la facture + Fr. 60.- de frais de dossier.**

**Les prestations annexes, tels que spectacles, manifestations, etc... seront facturées à 100% dès la réservation ferme.**

- Le montant de la police d'assurance ainsi que les frais de dossier sont toujours à la charge de l'assuré. **Lors de l'annulation de l'une des 2 personnes en chambre double, le supplément pour la chambre individuelle est à la charge du participant restant.**

## 8. ANNULATION DU VOYAGE

- En cas de participation insuffisante, l'organisateur se réserve le droit d'annuler le voyage, au plus tard 20 jours avant le départ (10 jours avant le départ pour les courses d'un jour). En pareille circonstance, il avertira ses passagers et remboursera la totalité des sommes déjà versées.

## 9. NON UTILISATION DE CERTAINES PRESTATIONS

- Si un voyageur ne participe qu'à une partie du programme compris dans le prix forfaitaire, la part des prestations non utilisées ne sera pas remboursée.

## 10. ASSURANCE

- Nos participants sont assurés par notre assurance responsabilité civile durant la marche du véhicule.
- Nous n'assumons aucune responsabilité en dehors de la marche du véhicule.
- **La Carte européenne d'assurance maladie doit être en votre possession.**

## 11. AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE POUR ENFANT MINEUR

- Elle n'est pas obligatoire pour sortir de la Suisse.
- Elle est réclamée par le pays qui accueille l'enfant. Il faut alors se renseigner auprès du consulat du pays de destination.

## 12. PLACES DANS LE CAR

- Les places ne sont pas réservées dans le car.
- Nous nous réservons le droit d'utiliser des types de véhicules différents.
- Les personnes voyageant seules seront bien aimables de changer de temps en temps de place côté «fenêtre-couloir» avec leur voisin.

## 13. TRANSFERTS

- Les transferts du premier et du dernier jour peuvent être effectués par minibus jusqu'au point de rencontre avec le car de voyage.

## 14. PROGRAMMES

- Les renseignements donnés sont puisés aux meilleures sources et de bonne foi.
- L'organisateur ne répond pas d'erreurs matérielles ni de circonstances dont il n'a pas le contrôle. Il décline toute responsabilité pour les renseignements de tout ordre fournis par des tiers à titre de documentation.
- Nous ne sommes en aucun cas responsables de fautes de frappe, d'erreurs de contenu ou d'impression.

## 15. MODIFICATION PAR L'ORGANISATEUR

- Dans des circonstances exceptionnelles pour des raisons de grèves, catastrophes naturelles ou autres désagréments indépendants de l'organisation de l'agence (par ex. prolongation de séjour), les frais occasionnés sont tous à la charge de la clientèle.
- **Pour des raisons pratiques ou météorologiques, l'ordre des excursions peut être inversé par rapport au programme du catalogue.**

## 16. AUTOCARS

- Nos véhicules d'avant-garde sont très confortables. Intérieur bien harmonisé, air conditionné, sièges inclinables et écartables, accoudoirs, cale-pied, W.-C., lavabo, machine à café, frigo, lecteur CD, vidéo, etc.
- Ils sont munis d'un système de sécurité ABS, ASR, ESP (antiblocage, anti-patinage, contrôle de trajectoire) et d'une suspension indépendante pour votre confort.

## 17. CHAUFFEURS

- Nos chauffeurs sont compétents, expérimentés, disponibles et aimables.

## 18. PIÈCES D'IDENTITÉ

- Chaque participant est personnellement responsable de l'observation des exigences des documents douaniers (carte d'identité, passeport, visa, autorisation d'entrée dans le pays) et des émissions de billets d'avion.
- Tous les frais et inconvénients liés à l'inexécution de ces prescriptions sont à la charge du participant.
- Durant le voyage, nous vous recommandons de garder vos papiers avec vous.
- Le demandeur de visa doit déposer sa requête auprès de l'ambassade compétente pour son lieu de domicile.
- **Par sécurité (en cas de perte, vol), prévoyez des photocopies de vos pièces d'identité.**

## 19. MODIFICATION DE PRIX

- Une hausse du prix établi peut être justifiée pour certains cas de force majeure tels que:
  - Une augmentation du coût des transports, y compris le prix du carburant
  - Une augmentation des redevances et taxes afférentes à certaines prestations, telles que les taxes de débarquement dans les ports, taxes d'aéroport
  - Une augmentation de la TVA ou des cours de la monnaie
- Si l'augmentation dépasse 10%, vous serez informés 25 jours avant le départ.
- Vous êtes en droit d'annuler le voyage par lettre recommandée dans les 5 jours qui suivent la réception de notre lettre.

## 20. GARANTIE DES FONDS DES CLIENTS

- L'entreprise est membre STAR « Swiss Travel Association ».

## 21. DROIT APPLICABLE ET FOR

- Le droit suisse exclusivement est applicable aux rapports entre TMR SA ou Octodure Voyages et le client.
- Il est convenu que seul le for Martigny est habilité à juger les plaintes dirigées contre TMR SA ou Octodure Voyages.
- Nous pouvons poursuivre le client en justice à son lieu de domicile ou à Martigny.

## 22. DIVERS

- Prévoyez des photocopies de vos ordonnances médicales.
- Tous nos cars sont non-fumeurs. Des arrêts sont prévus régulièrement.
- Les animaux ne sont pas acceptés.
- Les chambres individuelles sont limitées.
- Les photos illustrant nos documents de voyage sont non contractuelles.

**Les présentes conditions générales peuvent être modifiées en tout temps, avec un préavis de 21 jours pour les voyages déjà réservés.**

Martigny, mars 2013

